

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'ADJARRA

Consultant

GANDONOU Basile Marius
Ingénieur Agro-économiste

Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »

Mars 2006

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
CARTES.....	6
GRAPHES.....	6
TABLEAUX	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	8
1.1 CADRE PHYSIQUE.....	9
1.2 CADRE ADMINISTRATIF.....	12
CHAPITRE II : POPULATION.....	14
2.1 ETAT DE LA POPULATION	15
2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION	16
2.3 MENAGES	16
2.4 ETHNIES	17
2.5 RELIGIONS.....	17
2.6 HABITAT	18
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	19
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL	20
3.2 POUVOIR POLITIQUE MODERNE	20
3.3 SYSTEME DE PARENTE	21
3.4 PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	21
3.5 ORGANISATION ETHNO-FONCIERE.....	22
CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES	23
4.1 COMMERCE.....	24
4.2 AGRICULTURE.....	25
4.3 ELEVAGE	26
4.4 LES UNITES ECONOMIQUES	27
4.5 ENERGIE ET EAU	28
4.6 TRANSPORT ET COMMUNICATIONS	29
4.7 TOURISME ET HOTELLERIE	30
4.8 PECHE ET CHASSE.....	30
4.9 ARTISANAT	30
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....	32
5.1 SANTE.....	33
5.2 ACTION SOCIALE	35
5.3 EDUCATION	35
5.4 SPORTS, CULTURE ET LOISIRS	39
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....	40
6.1 EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL.....	41
6.2 RECETTES.....	42

6.3 DEPENSES	44
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....	45
CHAPITRE VIII : PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	54
8.1. PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE	55
8.2. VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	57
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	60
9.1. EVOLUTION DES POTENTIALITES DE LA COMMUNE	61
9.2. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE	61
CONCLUSIONS GENERALES.....	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage

PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SE	Suivi Evaluation
SG	SH Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

CARTES

Carte n°1 : Carte administrative de la commune d'Adjarra

GRAPHES

Graphique n°1 : Répartition de la population de la commune d'Adjarra par tranche d'âge

Graphique n°2 : Répartition de la population de la commune d'Adjarra selon l'ethnie

Graphique n°3 : Répartition de la population de la commune d'Adjarra selon la religion

Graphique n°2 : Répartition de la population de la commune d'Adjarra selon le secteur d'activité

TABLEAUX

Tableau n°1 : Production agricole dans la commune en 2003 et taux de progression sur les 3 dernières années

Tableau n°2 : Principales espèces élevées dans la commune

Tableau n°3 : Carte sanitaire de la commune

Tableau n°4 : Carte de situation des enseignements maternels et primaire de la commune d'Adjarra

Tableau n°5 : Equilibre financier de la commune pendant les 5 dernières années

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Tableau n°7 : Intrants de la filière volaille/porc et leur disponibilité

Tableau n°8 : Extrants de la filière volaille/porc et leur écoulement

INTRODUCTION

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin renforçant les dispositions de la constitution béninoise en ses articles 150 et 153 prescrit à chaque commune d'élaborer et d'adopter son plan de développement. C'est dans ce cadre que la Commune d'Adjarra s'est dotée, le 27 septembre 2005 (date de la validation du PDC), de son Plan de Développement Communal (PDC).

Mais les planifications de développement communal, qu'elles soient temporelles ou spatiales, se basent sur des informations de monographies élaborées pour produire le diagnostic, définir les orientations stratégiques, la vision et les objectifs de développement.

C'est pourquoi, dans le cadre de la promotion de son économie et en tenant compte des grandes orientations nationales contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la commune d'Adjarra élabore sa monographie économique. L'objectif de cette entreprise est de capitaliser et de rendre disponibles les informations économiques générales et spécifiques sur la commune d'Adjarra. Par la richesse des informations qu'elle fournit, la monographie communale poursuit trois buts :

- faciliter une exploitation plurielle des informations,
- accompagner et justifier les orientations prises et les options/activités planifiées,
- servir de support pour la présentation de la commune.

La méthodologie utilisée pour conduire le processus d'élaboration de la monographie économique communale est articulée autour de la documentation (PDC, SDAC, Etudes thématiques), d'ateliers régionaux sur la définition du rôle de la commune dans la promotion de l'économie locale et le choix des filières porteuses, d'entretiens individuels et de groupe par le biais d'un questionnaire et de fiches et des visites sur le terrain.

Pour une Monographie économique, il manque encore de données économiques plus précises et des statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même.

La structuration du présent document de monographie communale est la suivante :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Activités économiques
- Secteurs sociaux
- Ressources financières
- Contraintes et atouts
- Principaux filières porteuses

CHAPITRE I

CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

La commune d'Adjarra, petit territoire du Sud-Est de la République du Bénin, est située dans le Département de l'Ouémé. D'une étendue de 112 km², soit 0,07% du territoire national, elle se trouve à environ 7 km de Porto-Novo (Chef lieu du Département de l'Ouémé et Capitale politique du Bénin), à environ 38 km de Cotonou (Capitale économique du Bénin) et à la frontière Bénino-Nigériane à l'Est.

Elle est limitée au Nord par la Commune d'Avrankou, au Sud par la Commune de Sème-podji et à l'Ouest par la Commune de Porto-Novo. De par sa position, la Commune d'Adjarra est une zone de transit entre la République Fédérale du Nigeria et la ville de Porto-Novo, considérée comme l'une des zones de concentration les plus importantes au Bénin des produits nigériens.

La Commune d'Adjarra est subdivisée en six (06) Arrondissements : Adjarra I, Adjarra II, Honvié, Malanhoui, Aglogbè et Médédjonou. Elle compte 48 villages et quartiers de ville. Les Arrondissements d'Adjarra I, Adjarra II et Honvié forment la ville d'Adjarra

1.1.2 Climat

La Commune d'Adjarra jouit d'un climat tropical humide appelé climat subéquatorial. Ce climat est caractérisé par une forte humidité (75% en moyenne par an) et des températures variant entre 21,9°C et 32,8°C. L'année se divise en quatre saisons dont deux saisons sèches (mi-Novembre à mi-Mars et mi-Juillet à mi-Septembre) et deux saisons de pluie (mi-Mars à mi-Juillet et mi-Septembre à mi-Novembre).

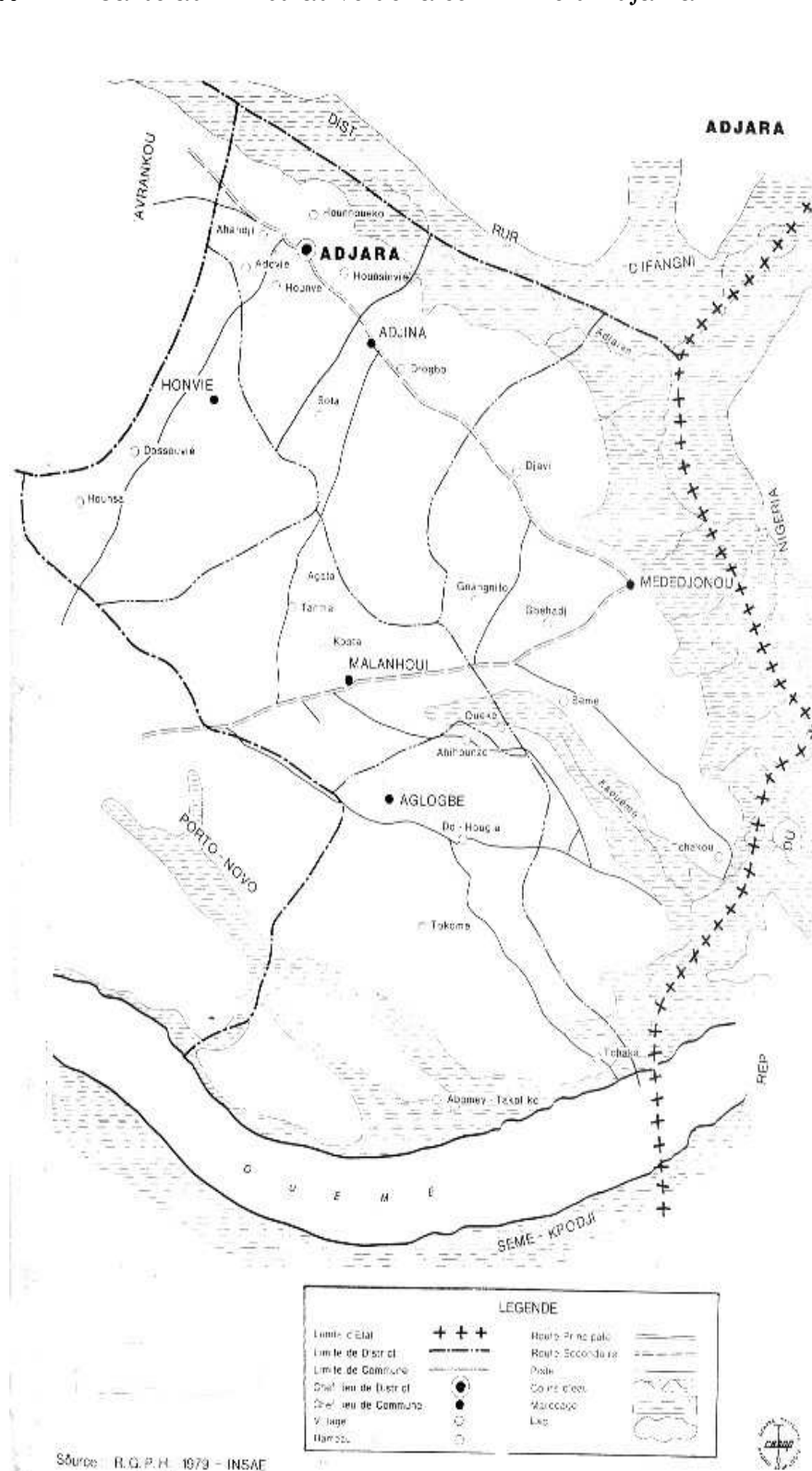
Sur le plan pluviométrique, une moyenne de 1200 mm est enregistrée à Adjarra durant ces dernières années.

De Décembre à Janvier, souffle l'harmattan, un vent froid et sec qui crée une forte amplitude thermique pendant la journée.

1.1.3 Relief

La commune d'Adjarra a un relief presque monotone et très peu accidenté. Elle est située sur le plateau de Pobè-Sakété dont l'altitude qui est de 100 m en moyenne, décroît pour atteindre 20m à Adjarra. Ce plateau est entaillé par de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées. Les dépressions moyennes, au nombre de trois, se rejoignent en une vallée unique entre la Commune et la République Fédérale du Nigeria.

Carte n°1 : Carte administrative de la commune d'Adjarra



1.1.4 Sols et géologie

La Commune d'Adjarra dispose de trois (03) types de sols :

- Les sols des plateaux : sols ferrallitiques, de couleur rouge et à texture sablo-argileux (terres de barre), ils couvrent environ 80% de la superficie totale de la Commune.
- Les sols de bas de pente : sols de coloration brune claire, à texture sableuse et faciles à travailler, ils se situent en bordures des bas-fonds marécageux, soit dans des dépressions fermées.
- Les sols des bas-fonds : ce sont des sols hydromorphes argileux, riches en matières organiques, situés dans les zones inondables, surtout dans l'Arrondissement d'Aglobè.

1.1.5 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune d'Adjarra est composé de la lagune de Porto-Novo au Sud et de la rivière Aguidi du Nord-Est. Le lit de cette rivière est occupé par des palmiers raphia. Il apparaît comme un chapelet de bas-fonds exploités par les populations pour s'approvisionner en eau à partir des plusieurs sources (marigots de Do, Tchakou, Sèmè, Médédjonou, Djavi, Adjina, Adjarra etc.) et des canaux transversaux.

Les plans d'eaux sont peu entretenus. Ils sont envahis par des végétaux et des déchets qui rendent difficiles leur écoulement. En conséquence, ils sont devenus pauvres et se comblent progressivement.

1.1.6 Végétation

Le couvert végétal est clairsemé. Il est dominé par le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), manifestation de la pression humaine sur la végétation et composé d'arbustes, de hautes herbes et par endroit de reliques de forêts sacrées.

Aux abords des marigots, la végétation plus variée est composée de palmier raphia, de bambou, des fourragères et d'autres espèces hydromorphes.

Elle abrite une faune essentiellement composée de petits rongeurs (rat palmiste, souris, écureuil, etc.), d'oiseaux (perdrix, et autres), de varans et autres espèces de reptiles.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Evolution administrative

La commune d'Adjarra faisait partie du canton de la banlieue de Porto-Novo dont le chef lieu est Avrankou. Il était administré par le chef du canton de Avrankou qui s'appuyait sur l'autorité d'un des ministres (dont la résidence est à Avrankou) du roi et d'un commis.

Entre 1972 et 1990, Adjarra a été érigé en district puis en sous-préfecture. L'administration a été renforcée. Elle jouissait d'une faible autonomie financière et décisionnelle.

1.2.2 Services administratifs, techniques et partenaires au développement

La gestion administrative de la commune d'Adjarra est assurée par plusieurs services : les services de l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat et autres structures intervenant dans la Commune.

La Mairie abrite l'administration centrale de la Commune. Elle est composée des 10 services dirigés par des Chefs Bureaux :

- Le Bureau des Affaires Générales (BAG)
- Le Bureau des Affaires Economiques (BAE)
- Le Bureau des Affaires Financières (BAF)
- Le Bureau des Archives, de la Documentation et de l'Information (BADI)
- Le Bureau des Transmissions (BT)
- Le Bureau de l'Etat Civil et de la Population (BECP)
- Le Bureau des Affaires Sociales (BAS)
- Le Secrétariat Particulier (SP)
- Le Secrétariat Administratif (SA) et le Secrétariat Général (SG)
- Le Bureau des Services Techniques (BST).

Les services déconcentrés de l'Etat présents sur le territoire communal sont :

- la Brigade Territoriale de la Gendarmerie
- la Circonscription Scolaire
- le Centre de Promotion Sociale
- le Sous-secteur Agricole
- le Centre de Santé de la Commune
- la Recette Perception
- la Recette Auxiliaire des Impôts

- la Poste
- la Coordination de l'alphabétisation

Les autres structures intervenant dans la commune sont :

- ONGs : GARDIEN, ADIL, Action sociale, CIPCRE, Sœurs Unies à l'Oeuvre, Qui Dit Mieux, FEFAM, Secours Populaire, JABE, IAMD, CAFESID, VADID.
- Structures de financement : la CLCAM, trois CEC et une CREP, Association Minonkpo.
- Projets : PDRT, PADRO, PPLS, PNLS, PADSA, PEF, PADEA/KFW.

CHAPITRE II

POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

Les premiers occupants d'Adjarra sont des Nagots venus du Nigéria. Ils se sont installés dans la zone du XVIe au XVIIIe siècle. Ils sont rejoints vers la première moitié du XVIIIe siècle (période allant de 1746 à 1830), par les migrants Adja originaires de Tado (région située au Togo), qui, en quête de sécurité, ont transité par Pahou (Commune de Ouidah). Le peuplement d'Adjarra s'est poursuivi jusqu'au XIXe siècle par l'arrivée des Yoruba en provenance du Sud-ouest de la République du Nigeria..

L'histoire nous raconte que le nom d'origine de la localité était "Adja-la". Ce nom lui a été donné par les Adja pour signifier qu'elle constitue un détachement ou une branche d'Adja. "Adjarra" est une déformation dans la transcription de "Adja-la" par les colons.

2.1.2 Evolution de la population

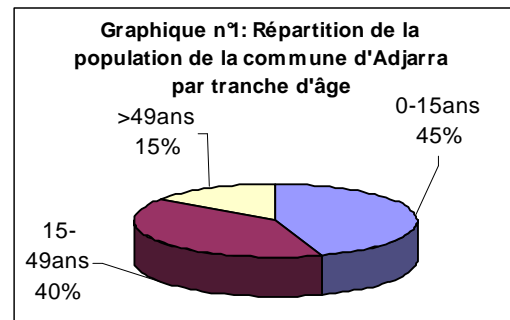
La Commune d'Adjarra compte 60.112habitants (RPGH 2002). La population est à dominance à la fois rurale et féminine. Sa densité avoisine 536,7habitants au km².

2.1.3 Structure de la population par âge

Il faut souligner que la population d'Adjarra est jeune et active.

Les Jeunes (0 à 49 ans) représentent 85,08% alors que les vieux ne représentent que 14,92% (INSAE, RPGH 1979).

La tranche active (15 à 49 ans) représente 40,32% dont 15,95% d'hommes et 24,38% de femmes (INSAE, RPGH 1979). C'est sur cette frange active que repose l'essentiel du poids économique de la Commune. Les jeunes ayant moins de 15 ans sont donc majoritaires. Cette forte proportion de la jeunesse constitue un facteur de dynamisme pour le développement et en même temps un problème majeur de la société du fait de l'investissement que nécessite sa scolarisation, son accès aux soins de santé et à l'emploi.



2.2 Mouvements de la population

La croissance de la population exprime la résultante des mouvements (natalité, mortalité et migrations) de cette population. Il est estimé à moyenne de 2,28%.

2.2.1 Natalité

La natalité de la population de la commune d'Adjarra est estimée à 5,2%. Cela signifie que 3.134 bébés (87% des prévisions) naissent chaque années dans la perspective d'un renouvellement de la population.

2.2.2 Mortalité et morbidité

La mortalité infantile est faible (0,05% de l'ensemble de la population). Par contre la mortalité au sein des personnes âgées de plus de 15 ans est élevée. Il en est de même de la morbidité à cause de la prévalence des maladies comme le paludisme, le VIH/SIDA etc.

2.2.3 Migrations

Le nombre de personnes provenant d'autres localités qui, chaque année vient grossir la population de la commune d'Adjarra est relativement élevé. Cette situation est favorisée par l'accélération de l'urbanisation de la majeure partie de la commune du fait des travaux de lotissement.

2.3 Ménages

2.3.1 Taille des ménages

Dans la commune d'Adjarra, on dénombre environ 12.000 ménages. La taille de ces ménages est plus élevée en milieu rural où elle est en moyenne de 6 personnes par ménage qu'en milieu urbain où elle est en moyenne de 5 personnes par ménage.

2.3.2 Revenus des ménages

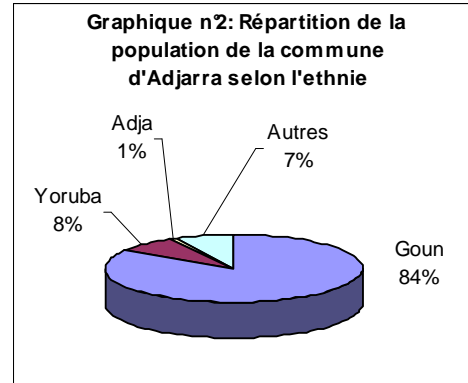
Le revenu annuel moyen des ménages ruraux (37% des ménages de la commune) s'élève à 185.545 FCFA en 1999. Ce revenu moyen masque les différences entre les périodes, entre les catégories socio-économiques, les sources de revenus.

En effet, le revenu moyen des non pauvres est deux fois plus élevé que celui des pauvres. Les activités non agricoles sont la principale source de revenus, en général plus de 60%.

2.4 Ethnies

De nos jours, il existe une mosaïque d'ethnies qui cohabite dans la commune d'Adjarra. Les Goun et fon sont majoritaires (83,4%), suivis des Yoruba (8,2%), et des Adja, Mina et Toffin (1,0%). Les autres ethnies sont composées de Bariba, dendi, Yom-Lokpa, Otamari, et Peulh etc (7,2%).

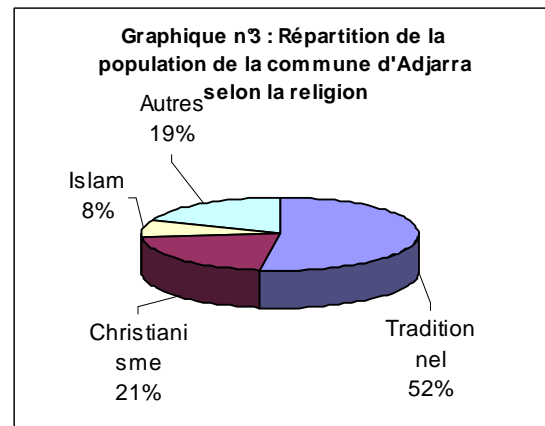
Ce brassage ethnique est aussi à la base de la diversité des activités économiques de la ville. En effet, les commerçants Yorouba et une partie des Goun ont développé le commerce transfrontalier alors que les Goun et les Fon s'investissent beaucoup dans l'agriculture et le transport. Quant aux autres ethnies, elles se retrouvent dans la fourniture des services, dans les buvettes et restaurants et dans les divers.



2.5 Religions

La vie spirituelle de la commune d'Adjarra est animée par plusieurs religions. Chacune d'elle prêche pour la culture de la paix, de la tolérance mutuelle et de la cohésion locale et nationale. Les religions sont de deux ordres : la religion traditionnelle (52,3%) et les religions révélées.

Les religions traditionnelles sont constituées autour des fétiches *vodun*, *tron* etc. Les exigences de leurs rites et rituels sont liées à la protection des forêts sacrées qui abritent leurs couvents. Ceci explique la multiplicité des reliques forestières dans le terroir communal. L'implantation du siège départemental de *vodun* dans la commune renforce la prédominance de cette religion.



Les religions révélées sont plus variées. On les regroupe en deux catégories :

- le christianisme qui comprend le catholicisme (17,8%), le christianisme céleste (5%) et le protestantisme (3,1%). La Commune abrite en outre le siège mondial du christianisme céleste en cours de construction à Tchakou ;
- et l'islam (8,3%).

2.6 Habitat

2.6.1 Type d'habitat et matériaux utilisés

Les habitats sont de trois types dans la Commune d' Adjarra :

- Habitat traditionnel : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en paille ou en tôle à l'intérieur d'une concession non clôturée.
- Habitat semi-moderne : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en tôle isolée ou à l'intérieur d'une concession clôturée avec portail.
- Habitat moderne : Construction en aggols de ciment et couvert en tôle, tuile ou dalle en béton à l'intérieur d'une concession clôturée.

Globalement, l'habitat n'a pas beaucoup évolué même dans les zones où les terres sont déjà parcellisées et appartiennent à des individus ou à des collectivités.

Le centre urbain présente le visage d'une ville ancienne avec de vieilles bâtisses. Un mélange de cases en banco et de maisons en dur séparées par les végétations fait le décor d'ensemble de la ville. Des bâtiments prestigieux (habitats modernes) sont érigés par endroits mais en nombre très limité. Toutefois il existe actuellement de grands chantiers de construction consécutifs aux travaux de lotissement qui laisse présager pour bientôt un nouveau visage de la ville qui abrite la plupart des équipements administratif de la Commune.

2.6.2 Mode d'éclairage

L'éclairage public est assuré par un réseau d'électricité mis en place par la SBEE. Sous l'effet du lotissement et de la croissance des demandes d'abonnement, les performances de ce réseau sont en constante amélioration. Le réseau de candélabres est présent dans toutes les grandes artères de la commune.

L'éclairage privé est en partie couvert par la SBEE. 82% des ménages de la commune continuent toujours d'utiliser les groupes électrogènes, les lanternes et les lampions pour éclairer leur maison.

2.6.4 Mode d'approvisionnement en eau

Les ménages de la commune d'Adjarra sont régulièrement alimentés en eau par quatre (4) sources d'approvisionnement. Il s'agit des puits traditionnels qui existent un peu partout, du réseau de la SONEB, des kiosques d'eau, de la pluie et des plans d'eau non aménagés.

CHAPITRE III

ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

L'organisation sociale traditionnelle de la Commune d'Adjarra montre que le natif appartient à un clan dont les vestiges, ayant résisté à l'érosion du temps, sont gardés dans des temples. Le clan est caractérisé par des litanies panégyriques qui se réfèrent soit aux hauts faits et parfois aux fonctions de l'ancêtre, mythique ou réel, commun aux membres dudit clan, soit aux pratiques culturelles. Les litanies constituent des hymnes de ralliement des membres du clan et peuvent être utilisés pour faire adhérer les clans aux objectifs de développement économique de la commune.

Le clan est composé de lignage qui, à son tour comporte des familles. Les familles sont constituées de ménages et les ménages d'individus.

Il faut noter qu'aujourd'hui, la pénétration des religions révélées fragilise les clans dont le support spirituel est la religion traditionnelle. Cependant, le pouvoir traditionnel demeure centralisé et hiérarchisé dans l'ensemble de la Commune. Ainsi la gestion du pouvoir traditionnel est assurée, selon le groupe social par :

- le roi de Hounvè assisté par les Vodounon (prêtres) et Oga (Ministres) ;
- un Vodounon (Chef du culte) ;
- le Balè au niveau des yoruba.

Les chefs coutumiers ont un rôle important dans la vie sociale et politique d'Adjarra. Ils s'occupent essentiellement, dans les limites de leurs compétences, de la revalorisation du patrimoine culturel, du règlement des conflits familiaux et de l'organisation des cérémonies religieuses annuelles.

3.2 Pouvoir politique moderne

Dans le contexte actuel de la décentralisation, les orientations pour la politique de développement de la commune sont fixées par le Conseil Communal sur la base des réelles aspirations des communautés administrées. Elles sont ensuite passées au maire, premier responsable de l'exécutif, pour leur mise en œuvre.

Comme le pouvoir traditionnel, le pouvoir politique moderne est concentré dans les mains du maire ; la différence avec le pouvoir traditionnel est la proximité des populations et la possibilité de leur contrôle sur la gestion des affaires de la commune. L'exercice du pouvoir politique au niveau arrondissement et villageois se fait respectivement par le chef d'arrondissement et le chef de village.

Les autorités administratives et traditionnelles de la commune d'Adjarra développent de bonnes relations de collaboration surtout dans les domaines de la valorisation du patrimoine culturel et de l'organisation des fêtes nationales.

3.3 Système de parenté

Dans la commune d'Adjarra, trois types de mariage déterminent le mode de vie dans les ménages : le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage religieux.

3.3.1 Mariage coutumier

Le mariage coutumier, par ses rituels et sa dot, est une cérémonie de réjouissance qui renforce les liens non seulement entre les époux, mais également entre leurs familles. Son caractère onéreux fait qu'il est de moins en moins accepté par les jeunes. Aujourd'hui, par endroit, le mariage coutumier onéreux fait place à un symbolisme peu coûteux.

3.3.2 Mariage civil

Le mariage civil est célébré par un représentant de l'administration civile (le maire ou le chef d'arrondissement). Il traduit la reconnaissance de l'union par l'autorité civile et la légalisation de la vie conjugale au sein de la communauté. Sa célébration est subordonnée au mariage coutumier.

3.3.3 Mariage religieux

Le mariage religieux est consacré par l'autorité religieuse (prêtre, pasteur ou Imam). Le couple qui aspire à vivre selon les commandements de Dieu doit se mettre d'abord en règle vis-à-vis de la tradition et de la communauté en faisant le mariage coutumier et civil.

3.4 Place de la femme dans la société

Dans la Commune d'Adjarra, les besoins des femmes sont beaucoup plus collectifs. Ils sont dictés par les aspirations de toute la société qui exige d'elles une importante contribution au mieux être de la communauté, c'est-à-dire, une bonne santé de sa famille, un niveau d'instruction acceptable pour les enfants, un accès à une alimentation saine et suffisante, un accroissement des revenus pour la famille, etc. La société lui reconnaît son rôle de pilier dans la promotion du bien-être intégral de la famille et même de la collectivité, non seulement à travers les activités productives des secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture et le commerce.

Dans les secteurs économiques, les femmes s'adonnent surtout aux cultures vivrières (maïs, niébé, ...), au maraîchage, à l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles), à la petite industrie (fabrication de savon, de textile, des nattes, de la poterie en terre cuite), à la transformation et la commercialisation des produits agricoles et manufacturés.

Le dynamisme des femmes dans les secteurs de l'économie locale favorise un approvisionnement régulier des marchés rendant ainsi accessibles les prix des denrées alimentaires et des produits de premières nécessités à toutes les couches de la population.

Sur le plan de la participation des femmes aux structures de prises de décision, il faut signaler que l'augmentation du pouvoir économique leur confère une élévation de leur statut social et de surcroît contribue à renforcer leur autonomie et leur participation à la prise de décisions au sein de la famille ou de la collectivité. Ainsi les retrouvent-on dans des rôles décisifs au sein des groupements ou associations (UCP, UCGF, Association de développement) qui reposent sur l'esprit de solidarité et à travers lesquels elles consolident leurs capacités managériales.

Par contre, au niveau de la commune, la présence des femmes dans les instances de décision reste encore trop faible. Par exemple, elles ne sont pas représentées au sein du Conseil Communal, la plus grande instance de décision de la commune d'Adjarra.

3.5 Organisation ethno-foncière

A travers l'histoire, le régime foncier de la commune d'Adjarra a connu des transformations. Au départ, c'était propriété collective, indivise et inaliénable. Les modes initiaux d'accès à l'espace étaient l'occupation et la donation. La donation était au centre d'un système social organisé sur les alliances de toutes sortes. La terre ne pouvait être considérée comme un bien personnel et exclusif, mais plutôt celui d'un clan ou d'une lignée. Tout ce qu'elle porte et qui est le fruit du travail appartenait à son auteur.

Les crises lignagères ou claniques, les facteurs introduits par la colonisation, la poussée démographique, l'économie marchande ont entraîné l'évolution du régime foncier traditionnel. Entre l'homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques au point où les propriétés individuelles sont les plus nombreuses aujourd'hui. Les modes d'acquisition des terres sont essentiellement :

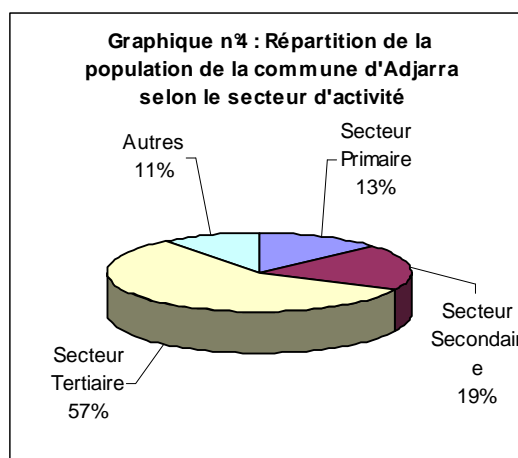
- L'héritage : il est patrilinéaire mais il arrive qu'exceptionnellement, dans certaines familles, les femmes héritent de la terre. La terre héritée devient une propriété privée, ce qui appelle une autonomie sur le plan économique.
- Le gage : dans ce mode, le créancier (gagiste) bénéficie de l'usage et l'usufruit du terrain, jusqu'au moment de son remboursement où la terre retourne à son propriétaire.
- La location : elle s'observe dans le cadre des activités agricoles et profite surtout aux cultivateurs dépourvus complètement ou partiellement de terres.
- La donation : elle se pratique lorsqu'un besoin en terre se pose pour la réalisation d'une infrastructure à caractère collectif ou public. Elle se fait par engagement verbal du donateur ou un engagement écrit (acte de donation).
- L'achat : il traduit la disparition du caractère d'inaliénabilité de la terre. L'achat a pris de l'importance et se développe depuis quelques années avec le phénomène du lotissement.

CHAPITRE IV

ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie locale d'Adjarra repose essentiellement sur le secteur informel favorisé par la perméabilité des frontières Bénino-Nigériane.

D'après la figure ci-contre, les Adjarranous s'investissent à 56,91 % dans le secteur tertiaire. Ils pratiquent principalement le commerce dont le développement est favorisé par le grand voisin qu'est le Nigeria. Le second secteur qui mobilise la population d'Adjarra est bien l'industrie manufacturière (19,17%). Il n'existe pas d'entreprise industrielle implantée et immatriculée sur le territoire de la



commune d'Adjarra. Par contre, l'artisanat est un élément majeur de la spécificité d'Adjarra notamment en terme d'emploi et de revenu. Quant au secteur primaire, il est pratiqué par 13,33 % de la population, ce qui montre que la population d'Adjarra est de moins en moins agricole.

4.1 Commerce

4.1.1 Produits

Le commerce occupe une place de choix au sein des activités économiques locales d'Adjarra. Il mobilise 47,61% de la population et touche une diversité de produits. Il s'agit des hydrocarbures et produits manufacturés provenant surtout du Nigeria, des produits agricoles, d'élevage, de l'artisanat, de transformation et de la pharmacopée. Cette activité est majoritairement exercée par les femmes qui se livrent activement au petit commerce. Mais il faut noter que la Commune regorge aussi de quelques grands commerçants reconnus sur le plan national

4.1.2 Infrastructures

L'équipement marchand de la Commune est faible. Il repose sur l'existence de quelques boutiques, magasins de stockage et des hangars construits dans les marchés de Gbangni, Kpétou et Alladako (marché non fonctionnel). Ces hangars sont aussi bien en matériaux définitifs qu'en matériaux précaires.

4.1.3 Circuits de commercialisation

La plupart des produits commercialisés proviennent du Nigeria ou de la commune.

Les produits provenant du Nigeria arrivent dans la commune par les voies fluviales. Une fois débarqués, les produits sont soit emmagasinés, soit stockés dans les maisons. Ils sont ensuite vendus soit en gros (cas des grossistes), soit en détails dans les boutiques ou sur des étalages de fortune.

Les produits de la commune (artisanat : paniers, pots ; ou agricoles : maïs, manioc, régime de palme) sont exportés par les commerçants collecteurs surtout vers le Nigéria par les voies fluviales et Porto-Novo par voie terrestre pour être vendu sur le marché de Ouando

4.2 Agriculture

4.2.1 Terres agricoles

De type familial, l'agriculture est, sur le plan spatial, la plus importante activité pratiquée par les populations de la commune d'Adjarra. Les terres agricoles couvrent une superficie de ha, soit % de l'ensemble du territoire de la commune. Elles sont peu fertiles.

4.2.2 Productions

L'agriculture est orientée vers les cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les cultures de rente sont les produits issus de l'exploitation du palmier à huile, du raphia, des arbres fruitiers et des plantations de bois. L'agriculture est pluviale et pratiquée à dominance par les hommes et dans une moindre mesure par les femmes.

Le tableau ci-dessous présente quelques données et informations sur les cultures et leur taux de progressions entre 2000 et 2003

Tableau n°1 : Production agricole dans la commune en 2003 et taux de progression sur les trois dernières années

Cultures pratiquées	Superficie (ha) en 2003	Rendement (kg/ha) en 2003	Production (tonne) en 2003	Taux d'accroissement de la superficie	Taux d'accroissement de la production
Maïs	892	926	826	-0,29	-0,28
Manioc	331	13819	4574	-0,17	0,57
Niébé	53	528	28	0,01	-0,13
Arachide	305	580	155	-0,15	-0,21
Tomate	16	5500	88	0,14	-0,13
Légume feuilles	47	9313	113	3,27	-0,73
Patate douce	111	4324	502	1,78	1,09
Riz	-	-	0		-1,00
Piment	1	-	-	-0,67	
TOTAL	1756	3 4064	6 286	-0,18	0,25

Source: PDC Adjarra

4.2.3 Structures d'encadrement

Les agriculteurs travaillent individuellement ou en associations. Actuellement, cinquante (50) organisations paysannes (OP) sont enregistrées au CeRPA. Elles bénéficient de l'appui technique et financier du CeRPA, des ONG et des projets d'Etat dans des domaines assez variés.

L'agriculture est pratiquée avec des outils aratoires. Les techniques culturales sont purement traditionnelles avec parfois utilisation d'ordures ménagères et des déjections animales pour la restauration de la fertilité des sols.

4.3 Elevage

L'élevage joue également un rôle important dans la vie socio-économique de la Commune. Il est pratiqué par presque tous les ménages

4.3.1 Espèces élevées

Le tableau ci-après présente l'effectif du cheptel de la commune par espèce animale élevée.

Tableau n°2 : Principales espèces élevées dans la commune.

Espèces	Estimation de l'effectif du cheptel par année		
	2001	2002	2003
Bovins	ND	400	880
Ovins	500	500	310
Caprins	7000	5000	5000
Porcins	5000	5000	5000
Volailles	37000	39000	39000
Lapins	ND	280	300
Aulacodes	ND	680	750

Source : Secteur agricole ; ND : Données non disponibles

Les espèces élevées sont les bovins, ovins, caprins, porcins et volailles. La principale race de bovins élevés est la race lagunaire retrouvée dans le sud Bénin. L'élevage de volailles concerne les pintades, les poules, les pigeons, canard, dindon.

4.3.2 Différents types d'élevage

On distingue deux types d'élevage : l'élevage conventionnel et l'élevage non conventionnel. En élevage conventionnel les animaux sont le plus souvent en divagation. L'élevage non conventionnel concerne les lapins et aulacodes.

4.3.3 Personnel et structures d'encadrement

L'élevage bénéficie de l'appui de l'Association de développement qui a initié un Projet de Promotion d'Elevage Familial (PEF). L'encadrement des éleveurs est assuré par le projet PEF à travers les ONG et l'Etat à travers le CeCPA.

4.3.4 Santé animale

Les maladies les plus fréquentes qui sévissent dans la localité sont la trypanosomiase, la pasteurellose bovine, la peste (aviaire et porcine) et les affections cutanées et parasitaires.

La Commune étant dépourvue de centre vétérinaire. Les éleveurs impuissants assistent parfois passivement à la mort en série des animaux dès l'apparition de nouvelles maladies.

4.4 Les unités économiques

4.4.1 Petites Unités de transformation

Elles reposent sur certains produits agricoles de la localité et se pratiquent à travers toute la Commune principalement par les femmes soit individuellement, soit au sein des groupements féminins. Sur la centaine de groupements féminins enregistrés au CeRPA, 55 se consacrent à la transformation de la noix de palme et 42 à celle du manioc. Les principaux produits de transformation caractéristiques de la localité sont:

- l'huile de palme et le savon à partir du palmier à huile ;
- l'alcool à partir du palmier à huile et le raphia ;
- le beignet, la farine, l'amidon à partir du manioc ;
- le beignet, la farine, l'akassa, la pâte et la boisson fermentée à partir du maïs.

L'huile produite est à 90% mise sur le marché. Pour ce qui concerne le manioc, les deux tiers sont commercialisés, transformés.

4.4.2 Unités de Stockage

Il n'existe pas de grandes unités de stockage dans la commune. Par contre, au niveau des ménages producteurs, il existe de petites unités de stockage (chambre, hangars etc.) qui sont souvent utilisés pour sécuriser les produits transformés en attendant la vente.

Les petites unités de stockage ne fonctionnent pas. Elles sont minées par les attaques des insectes. Ce qui ne permet pas aux produits stockés d'être économiquement rentable.

4.5 Energie et Eau

Dans la Commune d'Adjarra, les fournitures d'énergie et d'eau sont largement sous le monopole des sociétés d'Etat.

4.5.1 Energie

L'énergie utilisée pour divers besoins dans les ménages de la commune d'Adjarra provient du bois de chauffe, du charbon de bois, de l'électricité, du soleil et des hydrocarbures.

Le bois de chauffe et le charbon de bois sont utilisés par les populations pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins en énergies domestiques. Ils sont fournis par les arrondissements ruraux et les communes rurales des départements du Plateau et des Collines.

L'énergie électrique est mobilisée et rendue disponible grâce à un réseau électrique peu développé. Le faible taux de couverture du réseau électrique couplé avec l'impératif besoin des populations en énergie électrique a favorisé le développement du système de toile d'araignée.

Les hydrocarbures constituent aussi une importante source d'énergie pour les populations. La transformation des hydrocarbures en énergie par la mécanique leur permet de résoudre les besoins en déplacement des populations.

4.5.2 Eau

Dans la Commune d'Adjarra, la population s'approvisionne en eau à partir de plusieurs sources :

- Puits traditionnels : ils sont dotés d'une margelle et sont courants dans la Commune.
- Points d'eau : Les riverains y prélèvent directement l'eau pour la consommation à partir de petits trous à eau creusés au bord de ces plans d'eau sans aucune précaution particulière. 50 points d'eau ont été dénombrés.
- Forages équipés de pompe à motricité humaine : au nombre de 31, ils sont installés par le service hydraulique du Département de l'Ouémé à travers le projet PADEA / KFW ;
- Puits modernes : ce sont des puits à grand diamètre construits dans les localités par SDH Ouémé certaines ONG. Ils sont au nombre de 5.
- Réseau d'eau de la SBEE : Il se localise partiellement dans les villages ou quartiers de ville ayant bénéficié de l'électricité dans la Ville d'Adjarra. Le nombre d'abonnés est estimé à 484 ménages.
- Citernes : au nombre de 9, ils sont réalisés par certaines ONG et des privés.

En somme, le taux de couverture du réseau d'eau de la SBEE est très faible. Les ouvrages hydrauliques installés manquent d'entretien ; ils tombent régulièrement en panne et ne sont pas réparés.

4.6 Transport et communications

4.6.1 Transport

Le transport repose essentiellement sur deux voies de communication consacrées au déplacement des biens et des personnes dans la Commune d'Adjarra. Il s'agit des voies de communication lagunaires et routières.

Le transport routier est assuré par divers moyens que sont : la bicyclette, la moto, l'automobile, les bus et les camions. Le transport routier le plus développé dans la Commune est basé sur l'utilisation de la moto du fait du phénomène de taxi moto ou "Zémidjan" dont Adjarra est le berceau. Les conducteurs de taxi moto forment un vrai corps professionnel avec une association communale.

Le transport lagunaire est essentiel pour l'économie locale d'Adjarra. Il se pratique au niveau des plans d'eau dotés d'embarcadères. C'est par ce canal que bon nombre d'hydrocarbures et les produits manufacturés transitent du Nigeria vers la Commune d'Adjarra. Les moyens utilisés au niveau de ce type de transport sont la pirogue et la barque motorisée ayant pour points de stationnement les embarcadères non aménagés.

4.6.2 Communications

Dans un passé récent, le réseau téléphonique était presque absent de la Commune d'Adjarra et il était quasi impossible de recevoir et d'envoyer un appel téléphonique dans la zone malgré la présence d'un service de l'Office des Postes et Télécommunication (OPT). Il existe seulement quelques publiphones malheureusement non fonctionnels et cabines publiques et privées dont les services sont peu satisfaisants. Ces problèmes sont à présent partiellement résolus avec l'avènement du téléphone mobile. Mieux, le réseau téléphonique fixe est actuellement en numérisation dans la localité. Le bâtiment de la poste et de la télécommunication comportant un central téléphonique devant desservir les Communes d'Adjarra et d'Avrankou vient d'y être construite, et les poteaux téléphoniques y sont en installation.

4.7 Tourisme et hôtellerie

Le secteur touristique est peu développé dans la Commune. Toutefois, quelques potentialités touristiques existent dans le domaine :

- le siège mondial du christianisme,
- le siège départemental du vodoun,
- les produits d'artisanat traditionnel,
- les plans d'eau.

Ces atouts sont peu exploités et peu promus notamment. Les plans d'eau sont en voie de comblement. L'artisanat est confronté au problème d'approvisionnement de matières premières.

Au plan hôtelier, peu d'infrastructures sont implantées dans la Commune. Il y existe quelques bars, restaurants, motels...

4.8 Pêche et chasse

Très peu développées, la pêche et la chasse sont des activités saisonnières qui se pratiquent surtout dans l'Arrondissement d'Aglogbè et dans une moindre mesure dans celui de Médédjonou. Elles occupent très peu de personnes. Les réglementations en vigueur sont rarement respectées par les pêcheurs qui utilisent des engins prohibés comme : la palangre à hameçons non appâtés, le kpoto kpoto, et le filet épervier à mailles fines.

Les espèces de poissons pêchées sont : ethamalose, claridae, cichlidae, mugilidae et le chrysitis. Les plans d'eau d'Adjarra sont pauvres en ressources halieutiques. Les frayères sont de plus en plus détruites.

4.9 Artisanat

Deux types d'artisanat se pratiquent à Adjarra : l'artisanat traditionnel et l'artisanat moderne.

- L'artisanat traditionnel : Les habitants d'Adjarra sont d'habiles artisans. Ils excellent dans l'art de la vannerie, de la tresse, de la poterie en terre cuite, des instruments de musique (tambours, castagnettes, gongs), des produits de la forge (houe, coupe-coupe, hache, fusil de chasse), de la sculpture. L'art sous ces différentes formes a pris naissance dans les couvents qui étaient à la fois un centre de formation du "vodounsi" (adepte du fétiche) et foyers de créations artistiques. Mais son exercice est freiné, aujourd'hui, par l'insuffisance de matières premières.

- L'artisanat moderne : Il est surtout pratiqué par les jeunes qui s'intéressent à la couture, la mécanique, la soudure, la coiffure, le tissage, la menuiserie, la vulcanisation, la maçonnerie.... Ce sont de véritables hommes de métier qui ouvrent le long des principales voies et dans les agglomérations des garages, des ateliers, des salons de coiffure pour des prestations de service et la production des biens demandés par la population. Ils se constituent de plus en plus en associations par corps professionnels lesquelles s'unissent pour former une fédération communale.

Il faut noter que au niveau de l'artisanat, les femmes sont spécialisées dans la tresse des nattes, la coiffure, la poterie en terre cuite, le tissage, la photographie, la couture,....

Malgré leur dynamisme, les artisans éprouvent de difficultés à s'installer après l'apprentissage et à s'imposer sur le marché : insuffisance de matériels de travail, technique de travail peu maîtrisée, accès difficile au crédit, éloignement des lieux d'approvisionnement en matériels, insolvabilité des clients, insuffisance de pièces de rechanges, faible taux de couverture en électricité de la zone, taxes élevées. Ces artisans sont donc contraints à se tourner vers d'autres secteurs relativement porteurs dont le taxi moto communément appelés "Zémidjan".

CHAPITRE V

SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

Dans ce domaine, les dispositions en vigueur dans le cadre de la promotion de la santé sont celles mises en œuvre sur le plan national à savoir : la prévention par les actions de vaccination, la sensibilisation des populations en cas de maladies ayant pour origine l'insalubrité, le non respect des règles élémentaires d'hygiène et la protection des populations contre la vente de médicaments d'origine douteuse.

Le tableau n°3 présente la carte sanitaire de la commune d'Adjarra. Il donne le point détaillé des formations sanitaires, de leurs équipements et du personnel.

5.1.1 Principales maladies

Les principales maladies qui sévissent dans le milieu sont le paludisme, les anémies, les gastro-entériques, les infections urinaires et la bilharziose.

Le seul problème nutritionnel qui se pose dans la localité, est l'insuffisance d'alimentation équilibrée. Face à cette situation, la solution appliquée est l'Information -Education -Communication (IEC) utilisée par l'assistant social, la sage-femme et les Infirmiers.

5.1.2 Infrastructures et équipements

La commune d'Adjarra dispose d'un centre de santé communal (CSC) et quatre centres de santé d'Arrondissement (CSA). Adjarra II est le seul arrondissement à ne pas disposer de centre de santé.

Il existe également dans la Commune, une clinique et un centre de santé en construction par les Koweïtiens dans l'Arrondissement d'Adjarra I ainsi que des cabinets de soins et Unités Villageoises de Santé (UVS).

Les équipements des centres de santé publics sont dans un état plus ou moins dégradé hormis ceux du CSA de Médédjonou. Exception faite au CSC, aucun centre de santé n'est équipé d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement à Adjarra. De plus les CSA d'Aglogbè et de Médédjonou ne sont pas pourvus en électricité. Par contre, ils sont presque tous équipés d'ouvrages hydrauliques : forage, citerne ou puits traditionnel.

5. 1.3 Personnel de santé

Du point de vue du personnel, le ratio agent de santé par rapport à la population est nettement en de ça des normes admises par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, les agents de santé sont en nombre insuffisant et sont en majorité peu qualifiés : un médecin pour 60.112 habitants (au lieu de 30.00 habitants), une sage-femme pour 12.022 habitants (au lieu de 6.000 habitants) et un infirmier pour 6.679 habitants (au lieu de 10.000 habitants).

5.1.4 Les partenaires de la santé

Il faut noter que les centres de santé publics bénéficient de l'appui de certains projets et ONG ainsi que de celui de la population à travers les actions des comités de gestion de ces centres initiés par ladite population.

Tableau 3 : CARTE SANITAIRE DE LA COMMUNE

Localité	Type de Structures de santé	Nombre	Maladies fréquentes	Nombre de lits		Effectif personnel qualifié						Effectif personnel non qualifié	
				Médne	Mat	Médn	PA	IDE	IS	SFE	Tech		AH
ADJARRA I	CSCom	01	Paludisme Diarrhée HTA Anémie	07	12	01	01	03	06	05	02	10	06
ADJARRA II													
AGLOGBE	CSA	01	Paludisme Aigu Diarrhée	06	10	-	-	-	01	01	-	03	01
HONVIE	CSA	01	Plaie paludisme diarrhée traumatisme parasitose	05	-	-	-	01	-	02	-	13	01
MALAHOU	CSA	01	Paludisme diarrhée	06	10	-	-	01	00	01	-	07	01
Médédjonou	CSA	01	paludisme diarrhée	04	13	-	-	01	-	01	-	05	01
TCHAKOU	UVS	01	Plaie diarrhée paludisme plaie	05	05	-	-	-	02	-	-	02	01

Source : CSC Adjarra, Juin 2004

DISP: dispensaire, MAT: maternité, MED: médecin, PA: personnel d'appui, IDE: infirmier diplômé d'Etat, IS : infirmier de santé, SFE : sage femme d'Etat TECH technicien de laboratoire AS : aides soignants.

NB : Agent non qualifié dans le domaine de la santé (AS ; Chauffeur, Gardien , Secrétaire ; Comptable, PA : Agent d'Hygiène)

5.1.5 Taux de couverture vaccinale pour les grandes endémies

Les grandes endémies rencontrées dans la commune sont la poliomyélite, les hépatites A, B, C, la rougeole et la variole. Les antigènes mis en place pour lutter contre ces grandes endémies ont été administrés à la population avec une couverture respective de 133% pour la BCG, 117% pour la DTC P1+HEPT1, 59% pour la DTC P1+HEPT1, 90% pour la DTC P1+HEPT1 et 109% pour la ROUVAX et la VAA.

5.2 Action sociale

Dans la Commune d'Adjarra, les activités de protection sociale s'insèrent dans les domaines ci-dessous :

- Prévention des risques
- Prise en charge des personnes.

Les activités sont menées à travers l'Information-Education-Communication (IEC) sur les différentes maladies endémiques à l'endroit des différentes couches de la population.

5.2.1 Prévention des risques

Pour ce qui est du domaine de la prévention, l'activité menée est la surveillance nutritionnelle. A ce niveau, les bénéficiaires sont constitués des enfants de 0 à 5 ans.

5.2.2 Prise en charge des personnes

Pour la prise en charge des personnes, le Centre de Promotion Social (CPS) se consacre :

- à la réadaptation à base Communautaire à l'endroit des handicapés ;
- aux activités de solidarité pour les indigents ;
- à l'encadrement des groupements.

5.3 Education

Dans la Commune d'Adjarra, il existe les deux ordres d'enseignement suivants :

- enseignements maternel et primaire,
- enseignement secondaire.

Les enseignements maternel et primaire relèvent de la compétence propre de la Commune conformément aux lois de la décentralisation notamment dans les domaines de la construction, de la réfection et des équipements.

5.3.1 Infrastructures scolaires

Il existe au total dans la Commune, 57 écoles primaires et maternelles réparties dans 35 villages et quartiers de ville sur les 48 que compte la localité. Ces écoles abritent 322 classes dont 290 construites en matériaux définitifs et 18 en matériaux provisoires. Elles sont à certains endroits dans un état délabré, sans clôture, aires de jeu ou point d'eau. Le nombre de mobiliers, évalué à 4996 pour toutes les écoles est insuffisant selon la population. Il en est de même pour ce qui concerne le matériel didactique et pédagogique.

5.3.2 Répartition des infrastructures scolaires, du personnel enseignant et des élèves

Le tableau ci-après présente la situation des enseignements maternels et primaires de la commune d'Adjarra.

Du point de vue du personnel, les 14 710 écoliers (soit en moyenne 46 élèves par classe) que comptent la Commune sont encadrés par 311 enseignants dont 121 communautaires souvent peu qualifiés. Le taux de scolarisation des filles est de 41,76%.

Face à ces problèmes qui minent l'enseignement public, les Associations des parents d'élèves contribuent au recrutement des enseignants communautaires, à la construction des salles de cours et à leur équipement en mobiliers. Certains ONG et projets d'Etat s'investissent dans la réhabilitation et l'équipement de certaines écoles en mobiliers et forages de puits. Il en est de même pour la Mairie qui n'est pas restée en marge de la promotion de l'éducation.

Pour les enseignements secondaires, la commune dispose de 6 collèges dont deux publics et quatre privés repartis dans cinq Arrondissements. Seul le collège d'Adjarra, est doté d'un second cycle. Les quatre collèges privés sont fréquentés par 2639 élèves dont 32,4% sont des filles. Ils sont repartis dans 46 groupes pédagogiques dont 8 au 2e cycle. Les élèves sont encadrés par 116 enseignants à dominance contractuels (85,34%) et peu qualifiés. Ils ont à leur disposition 722 mobiliers scolaires en bon état. Dans les deux collèges publics, la rémunération des enseignants communautaires est assurée par l'Etat et aussi par les parents d'élèves constitués en Associations. Ces associations assistent d'ailleurs l'administration de ces collèges dans leur gestion.

Dans les années à venir, la commune pourrait abriter une branche de l'enseignement universitaire. Un domaine de 50 ha a réservé à cet effet.

5.3.3 Alphabétisation

Il faut souligner l'existence des activités liées à l'alphabétisation dans la Commune. Elles sont assurées par des alphabétiseurs locaux de la langue goun dont le nombre s'élève à 33. Parmi eux, seulement une quinzaine est en activité faute d'infrastructures. Les bénéficiaires proviennent principalement des Organisations Paysannes. L'encadrement est assuré par le coordonnateur avec le soutien financier et matériel de la Mairie, des ONG et de l'Etat.

Du point de vue logistique, la Commune compte seulement 15 centres d'alphabétisation dont 10 centres d'alphabétisation initiale et 5 centres post alphabétisation tous dépourvus de salles.

Tableau 4 : Carte de situation des enseignements primaires et maternels de la commune d'Adjarra

Arrondissement	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif élèves	Effectif moyen /classe		Effectif Enseignants					Nature matériaux infrastructures			Matériels didactiques /élèves	nbre mobiliers
				G	F	communautaire	Titulaire	Contractuel			définitif	semi définitif	provisoire		
								Eff ?	qui les paie ?	combi en					
Adjarra I	12	59	1743	1435	46	33	03	34	APE	25 000 à 30 000 F	64	00	06	ND	1184
Adjarra II	9	45	1194	852	45	23	09	13	" "		43	02	-	ND	601
Aglogbè	5	29	940	544	51	11	04	12	" "		25	-	01	ND	362
Malanhoui	11	67	1793	1339	47	25	08	26	" "		51	07	04	ND	1120
Médédjonou	10	57	1826	1062	51	35	05	15	" "		57	02	02	ND	1029
Honvié	10	55	1071	911	36	31	03	21	" "		50	-	05	ND	700
Ensemble de la Commune	57	322	8567	6143	46	158	32	121	" "		290	11	18	ND	4996

Source : CS d'Adjarra, Juin 2004 ; ND : Non disponible ; G : Garçon ; F : Fille ; Eff. : Effectif

5.4 Sports, Culture et Loisirs

5.4.1 Sports

La seule activité sportive pratiquée dans la Commune est le football. Elle se pratique sur des terrains de sport n'ayant pas subi d'aménagements particuliers localisés généralement dans les écoles.

La Commune ne dispose pas de véritables infrastructures sportives. Mais dans la planification spatiale, il existe des sites prévus pour abriter des infrastructures à caractère sportif. Ainsi, un stade de football clôturé par le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme sera-t-il implanté dans le Village de Drogbo,

5.4.2 Culture et Loisirs

La localité d'Adjarra est d'une très grande diversité culturelle comme le témoignent ses nombreux groupes folkloriques, ses musiques, ses danses traditionnelles.

Divers jeux assurent le loisir aux populations de la commune : jeux de cartes, de bille traditionnelle (vê), " adji". Du point de vue équipement, Adjarra dispose :

- d'un Centre de la Jeunesse et des Loisirs (CJL),
- d'un centre culturel de Malanhoui : complètement abandonné, il se trouve dans un état de délabrement total,
- d'une bibliothèque communale,
- des vidéo clubs : ils sont implantés dans le centre urbain.

Le CJL accueille rarement des manifestations culturelles, mais plutôt les rencontres organisées par la Mairie qui en assure la gestion.

CHAPITRE VI

RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources de la Commune sont de plusieurs ordres : les ressources propres (internes), les ressources de l'Etat et les ressources externes.

Les ressources internes de la Commune comprennent :

- les ressources budgétaires propres : il s'agit des ressources fiscales et non fiscales figurant dans la nomenclature budgétaire ;
- les fonds de concours : dons, legs et recettes diverses provenant de tiers dans le cadre de la réalisation des infrastructures socio- économiques et communautaires.

6.1 Evolution du budget communal

Les ressources pour le fonctionnement et les investissements de la commune sont d'ordre fiscal et non fiscal.

Les données du tableau ci-dessous permettent d'apprécier l'évolution du budget sur les cinq dernières années.

Tableau n°5 : Equilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

Année	Budget section fonctionnement (FCFA)			Budget section investissement (FCFA)			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute A= (1) - (2)	Recettes (3)	Capacité d'investissement B = A + 3	Dépenses (4)	Capacité de financement C = B-4
1999	29718940	29469693	249247	571040	280237	569100	251187
2000	39745825	35053502	4692323	626030	5318353	599600	4718753
2001	75088774	67022284	8066490	17858860	25925350	15657022	10268328
2002	52131821	53308515	1176694	6444770	5268076	6298700	1030624
2003	82904997	66663917	16239080	9055990	25295070	8769740	16525330
Total	279588357	251517911	28070446	34556690	62627136	31894162	30732974
Moyenne	55917671,4	50303582,2	5614099,2	6911338	12525427,2	6378832,4	6146594,8

Source : PDC Adjarra

Il se dégage de l'analyse des données du tableau, une moyenne annuelle des recettes budgétaires équivalente à 62.829.009 FCFA. Si globalement on observe une évolution positive des recettes budgétaires sur les cinq dernières années, la moyenne des recettes sur la période paraît cependant assez faible au regard des défis à relever dans le cadre de la décentralisation. Cela s'explique par l'incapacité à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement par les ressources propres de la commune. La moyenne des ressources propres de la commune est de 55.897.671 FCFA sur la même période. Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes propres mobilisées est de 31,75% en 2003. A cela s'ajoute la faible mobilisation des recettes d'investissement.

L'analyse des équilibres de la section fonctionnement et de la section investissement permet d'apprécier l'équilibre financier de la commune. Cette appréciation se fait à travers trois agrégats : l'épargne brute, la capacité d'investissement et la capacité de financement.

L'épargne brute, malgré son évolution positive sur les cinq dernières années, paraît faible sur la période. Elle est en moyenne de 5614099,2 FCFA et représente 10,03% de la moyenne des recettes de fonctionnement. Ce pourcentage est largement inférieur à la norme exigée par les textes de la décentralisation (30% au moins des recettes de fonctionnement) pour mieux apprécier l'effort d'investissement des autorités locales.

La capacité d'investissement de la commune est faible, en moyenne 12.525.427,2 F CFA sur les cinq dernières années. En 2002 par exemple, elle est de 208,36 F CFA par tête d'habitant. Il devient donc indispensable de valoriser l'important gisement fiscal de la commune pour accroître les ressources endogènes au profit des conditions de vie de la population.

La capacité de financement traduit le surplus d'investissement destiné à l'autofinancement de la commune. Elle est moyenne de 6146594,8 F CFA pour la commune d'Adjarra. Si cette capacité de financement paraît faible, elle est une conséquence de la faiblesse de la capacité d'investissement de la commune et vice versa.

6.2 Recettes

Les recettes de la commune sont fiscales et non fiscales.

6.2.1 Recettes fiscales

La gestion des ressources fiscales est assurée par le service des impôts de Porto-Novo qui a compétence sur la commune d'Adjarra. L'analyse des ressources fiscales est faite par rapport à l'assiette fiscale, l'émission des rôles et le recouvrement.

L'assiette fiscale : dans la commune d'Adjarra, elle est composée de fonciers bâtis, de fonciers non bâtis, d'activités commerciales, de l'artisanat et de toutes activités ne donnant pas droit à un salaire.

Dans la commune d'Adjarra, il est très difficile d'obtenir des valeurs locatives qui reflètent réellement le coût des transactions immobilières à cause du fort taux d'incivisme fiscal des contribuables. Face à cette situation, le service des impôts applique, conformément aux lois des finances du Bénin un taux standard pour fixer les impôts. Ainsi :

- pour les bâtiments et chantiers au sol, un taux de 15% est appliqué pour déterminer la valeur locative,
- pour les gros outillages, 6%
- pour les outillages mobiles, 10%

L'émission des rôles : Les opérations d'émission sont assurées par l'inspection des impôts de Porto-Novo. On distingue à ce niveau deux catégories d'émission :

- les émissions saines qui concernent exclusivement les avis d'imposition et recensé par l'assiette.
- les émissions brutes qui concernent tout ce qui est émis comme taxe mais non relevé par l'assiette.

Le recouvrement : Il est assuré par la Recette Auxiliaire des Impôts d'Adjarra installée dans les locaux de la Mairie. Il concerne les impôts directs locaux (fonciers bâtis, fonciers non bâtis, patentes, licences et taxes sur armes à feu) et les impôts indirects (véhicules importés et taxes sur le commerce informel). Le taux de recouvrement des recettes sur les cinq dernières années est de 58,33%.

6.2.2 Les recettes non fiscales

La mobilisation des recettes non fiscales est assurée par les services communaux avec l'appui de la Recette Perception. Les services de la mairie impliqués dans la mobilisation des recettes non fiscales sont : le Bureau des Affaires Economiques, le Bureau des Affaires Financières et le Bureau de l'Etat civil, le Bureau des Affaires Sociales.

Les ressources non fiscales mobilisées comprennent : les droits et taxes sur les services marchands, les produits du patrimoine, les produits des impôts et taxes indirectes, les produits de l'expédition des actes administratifs et amendes.

L'évolution des recettes non fiscales est appréciable. En 2003 par exemple, le montant total de ces recettes est de 72 059 357 F, ce qui représente un taux de réalisation de 118,51%.

6.3 Dépenses

6.3.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent les achats divers (matériels de bureau, fournitures etc.), le transport (transport du personnel etc.), les services fournis par les tiers (entretiens, réparations, maintenance, frais de formations, études et recherches, fêtes et cérémonies etc.) et les charges du personnel. Entre 1999 et 2003, les dépenses réalisées par la commune d'Adjarra sont en moyenne de 50.303.582 FCFA.

6.3.2 Dépenses d'investissement

Sont éligibles aux dépenses d'investissement de la commune, les travaux de lotissement, la construction de bâtiments, l'achat du matériel de transport et de matériel de bureau. Pour la période allant de 1999 à 2003, les dépenses d'investissement s'élèvent en moyenne à 6.378.832 FCFA, soit 11,2% de l'ensemble des dépenses de la commune.

CHAPITRE VII
CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

Tableau n°6 : Atouts et contraintes de la commune

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Agriculture</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - La plupart de producteurs agricoles sont organisés en groupements - Existence de cours d'eau et bas fonds pouvant favoriser l'agriculture - Existence de marchés d'écoulement (kpétou, gbangnito) - Accessibilité de tous les villages et quartiers d'Adjarra 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui du CerPA, des ONG et projets d'Etat à l'Agriculture - Proximité du Nigeria (un marché de 120 millions d'âmes) - Les conditions agro climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques agricoles culturales rudimentaires - La diminution des superficies agricoles par suite des lotissements - L'abattage abusif des palmiers à huile - La pauvreté des terres cultivables - La divagation des animaux - L'attaque des cultures par les rongeurs - La surexploitation des terres - La cherté des intrants agricoles (semences) - Perturbations des pluies aux fins des cérémonies 	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - L'insuffisance de crédits agricoles appropriés - La cherté des intrants agricoles importés (engrais, produits phytosanitaires)
<i>Pêche</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Existence de plans d'eau pouvant favoriser la pêche et la pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention du projet PADPPA - Proximité du Nigeria et de Porto-Novo 	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des engins prohibés dans la pêche - Pollution des eaux par le transport des carburants et d'huiles alimentaires - Non organisation des acteurs de pêche et de pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Encombrement des plans d'eau par la jacinthe d'eau
<i>Élevage</i>			

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Projet de développement de l'Elevage familial - Existence de fermes d'élevage - Marchés internes d'écoulement disponibles - Existence d'associations d'éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec la capitale (Porto-Novo) et le Nigeria pour l'écoulement des produits d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mode d'élevage inapproprié - Manque de pâturage - Existence de maladies - Insuffisance de crédit pour le développement de l'élevage - Insuffisance d'agents d'encadrement - Inexistence de centre vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé des produits vétérinaires
<i>Transformation</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de palmiers à huile et de palmiers raphia - Les terres disponibles pour la culture de manioc - Existence de nombreuses unités de transformation (huile de palme, gari) - Forte demande de produits de transformation - Existence de plusieurs groupements de transformatrices - Existence d'une technologie répandue de transformation du bois 	<ul style="list-style-type: none"> - L'appui des ONG, GTZ des projets d'Etat (PADRO, PADPPA, PDFM, PISEA, PADSA, PAEFO, PAA, du CerPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de matières premières (palmier à huile, palmiers à raphia) - Manque progressif de grimpeurs de palmiers. - L'abattage des palmiers à huile - Technique de transformation rudimentaire Accès difficile aux crédits 	
Organisation et cadre humain			
<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion au sein du conseil communal - Gestion dans une approche participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Position stratégique a la coopération intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de personnel qualifié au niveau de l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le transfert des compétences

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et adhésion de certains contribuables pour paiement des impôts et taxes - Respect rigoureux des lois et règlements de la gestion financière - Existence de leaders d'opinions - Engagement progressif de la diaspora - Influence positive du cadre politique - Population ayant une longue histoire et une civilisation riche et variée - Pratique d'une diversité de langues (Yoruba, Adjarragbé, Torigbé, sètogbé,...) - Population composée en majorité de jeunes et de femmes très actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation effective qui confère à la commune la personnalité juridique, morale et l'autonomie financière - Partage du même patrimoine social, culturel et linguistique avec les habitants du sud Bénin et du Nigeria 	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents de la mairie sont insuffisamment formés et informés sur la décentralisation - Conflits domaniaux - Existence de certaines pesanteurs socioculturelles limitant l'épanouissement des femmes - Manque de promotion des valeurs culturelles et touristiques de la commune - Emigration des jeunes en quête du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise délimitation des limites territoriales - Disponibilité limitée des services d'impôts pour le recensement du registre foncier - Effets contraignants des grands mouvements et dynamique socio culturelle des villes frontalières.
Education			
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne couverture de l'enseignement primaire public et privé - Taux de scolarisation des filles en croissance - Appui et soutien financier des acteurs communaux de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de certaines ONG - Projets de construction de deux nouveaux collèges pour 2004-2005 - Projet de construction d'école et d'institut universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre insuffisant d'écoles maternelles - Nombre insuffisant de mobiliers - Matériels didactiques et pédagogiques insuffisants - Un laboratoire non équipé - précarité de certaines écoles - Forte proportion d'enseignants peu qualifiés - Manque d'infrastructures pour l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de formation des enseignants - Insuffisance de personnel enseignant, - Insuffisance de la subvention de l'Etat

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
Santé		- Couverture de l'enseignement secondaire insuffisante	
<ul style="list-style-type: none"> - La vente de médicaments génériques au niveau des centres de santé - Bonne couverture vaccinale - Organisation des séances IEC au niveau des CS - Bonne collaboration de l'association des tradi praticiens avec la médecine moderne - Nouveau centre de santé en construction (centre koweïtien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui ONG (Actions Social à travers le PPLS) - Projet de construction de l'hôpital de zone - Proximité des centres de santé et hôpitaux - Projet d'installation de la FSS 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de centres de santé pour toute la commune (4CSA et 1CSCOM et 1UVS seulement) - Mauvais état des équipements de certains CS - Inexistence d'infrastructure d'hygiène et d'assainissement - Faible taux de fréquentation des centres de santé - Mortalité infantile fréquente - Inexistence de matériel roulant au CSCOM pour le transport des malades - Insuffisance du personnel - Personnel peu qualifié - Utilisation insuffisante des moustiquaires imprégnées 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel insuffisant et peu qualifié - Vente illicite de médicaments - Recrudescence du VIH/SIDA
Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
Commerce			
<ul style="list-style-type: none"> - Population en majorité dans le commerce - Existence de nombreuses voies de 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec le Nigeria 	<ul style="list-style-type: none"> - Inorganisation du secteur du commerce - Etat délabré des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Le caractère aléatoire

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<p>communication (routes et pistes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de deux marchés fonctionnels (kpétou, gbangni) - La majorité des ménages tirent des revenus du commerce informel - Forte dominance des femmes dans le petit commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec les grands centres urbains (Porto-novo, Cotonou) - Existence des banques à Porto-novo 	<ul style="list-style-type: none"> - La mauvaise organisation des échanges commerciaux avec le Nigeria 	<p>de la politique frontalière du Nigeria</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence des commerçants étrangers
Artisanat et tourisme			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de marchés d'écoulement - Existence de plusieurs associations par corps professionnel - Existence d'un cadre d'accueil informel pour la formation pratique et professionnelle des jeunes déscolarisés et autres - Existence de nombreux objets d'art et artisanaux (instruments de musique) - L'art culinaire original diversifie et apprécie (kpetè, atacle, adovlo etc.) - Existence du siège mondial de l'église christianisme céleste - L'existence du siège départemental du Vodoun 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité des villes de Porto Novo, Cotonou et du Nigeria - reconnaissance de la commune comme lieu touristique - Existence d'ONG s'investissant dans la promotion de l'artisanat traditionnel (CIPCRE) - Foires départementales et nationales - Existence d'une 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de matières premières - Accès difficile aux crédits - Déclin de l'artisanat traditionnel - Esprit de conservation du patrimoine familial - Non assurance de la relève - Village artisanal non fonctionnel - Non organisation des foires artisanales - Difficultés de s'installer après l'apprentissage - Abandon des métiers au profit d'autres activités plus rémunératrices (Zemidjan,...) - Clientèle limitée - Inexistence d'infrastructure hôtelière adéquate 	<ul style="list-style-type: none"> - L'attrait des villes - Envahissement des marchés par certains produits manufacturés importés - Cherté des matières premières - Coût élevé des prestations de la SBEE - Trafic des objets du patrimoine culturel

Atouts □ Contraintes □ □ FORCES □ OPPORTUNITES □ FAIBLESSES □ MENA		Contraintes □ □ FORCES □ OPPORTUNITES □ FAIBLESSES □ MENACES □ □ AG	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine culturel riche (palais, site et monument historique, architecture traditionnelle musiques, danses, temples et cérémonies rituelles et religieuses zangbéto, égoun, hounhouè gounouko) - Existence de sites touristiques (Forêts marécageuses et rivières, Forêts sacrées) 	<ul style="list-style-type: none"> politique nationale de développement de l'artisanat - Proximité des grandes capitales (Lomé, Cotonou, Lagos) - La nouvelle technologie de l'information et de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'organisation de festivals culturels - Inexistence d'entreprises touristiques - Inexistence d'un musée 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence extérieure négative sur les valeurs traditionnelles
<i>Sport et Loisirs</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nombreux jeux (jeux traditionnels et modernes) - Existence de musiques et danses traditionnelles (Groupes folkloriques...) - Existence d'un centre de jeunesse et des loisirs - Existence d'une bibliothèque - Existence de Motels bars restaurants, buvettes, ... - Existence d'équipes de football au niveau de tous les Arrondissements et des équipes scolaires (football handball, athlétisme) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de joueurs professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétitions (jeux et musiques) - Inexistence de festival d'art et de culture - Bibliothèques insuffisantes et très peu équipées - Inexistence d'un stade omnisports - Insuffisance des équipements sportifs et de sponsoring - Insuffisance d'aires de jeux - Insuffisance de structures organisées pour l'encadrement du sport - Peu d'intérêt aux autres disciplines sportives (volet, basket gymnastique boxe etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence négative de la diffusion de certaines cassettes vidéo sur la jeunesse.

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
- Existence des terrains de football		- Inexistence de salle cinéma	
<i>Energie</i>			
- Contribution des bonnes volontés pour l'extension du réseau électrique - Reboisement - Insuffisance du bois de chauffe - Existence d'un réseau d'électricité de la SBEE - Projet d'extension du réseau électrique - Promotion de l'utilisation de gaz dans les ménages		- Insuffisance de l'énergie électrique - Taux de contribution exigé par la SBEE à la Mairie trop élevé - Hausse des prix de produits pétroliers - Tarification trop élevés de l'énergie électrique	
<i>Transport</i>			
- Existence des organisations professionnelles de conducteurs de taxi moto (zemidjan) et de piroguiers - Dégradation des routes et pistes. - Non aménagement des plans d'eau pour faciliter le transport lagunaire	- Existence d'un important réseau de pistes et routes - Relief peu accidenté - Existence de la Route National Inter Etat - Existence de certains outils d'entretien de routes - Prise en charge par la	- Insuffisance de moyens de transport inter urbain Desserte rurale et routes - Lotissement et ouverture des voies	- Réseau routier dégradé et mal entretenu - Existence de Projet PADRO et du PDRT pour l'aménagement des voies - Ponceaux mal conçus - Caniveaux à ciel ouvert sur la voie

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
	mairie de la contribution de la population pour le projet PADRO		inter-état Porto-Novo – Igolo / tronçon Adjarra
Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	Faiblesses	Menaces
<i>Ressources financières</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du gisement fiscal dans la commune d'Adjarra (foncier bâti, foncier non bâti, commerce....) - Fort taux de recensement de la matière imposable - Existence d'un RAI dans la commune - Arrêté communal contraignant tout propriétaire au paiement du foncier non bâti avant tout acte de recasement - Contribution de certaines associations professionnelles aux actions de recouvrement - Contribution financière de la commune à l'organisation du recouvrement forcé 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service d'assiette s'occupant des rôles - Apport des services des assiettes à l'organisation de la patente foraine 	<ul style="list-style-type: none"> - Incivisme fiscal (mauvaise volonté à fournir des renseignements, menaces de tout genre envers les agents du fisc....) - Appropriation insuffisante par les populations du bien fondé de l'institution fiscale - Prise en charge tardive des rôles - Incivisme de certains contribuables - Absence d'une carte fiscale (plan cadastral) - Non paiement de patentes spéciales par prestataires de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de recensement assez court - Insuffisance de moyens humains et matériels pour le recensement - Non délimitation des frontières avec les communes environnantes

CHAPITRE VIII

PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

8.1. Promotion de l'économie locale

8.2.1 Rôle de la commune

Le rôle de la commune est d'améliorer les capacités de production, de commercialisation et de consommation des agents économiques de la commune en instituant un environnement favorable à la création et à la prospérité des entreprises et activités génératrices de revenus.

Pour promouvoir son économie, la commune doit jouer un :

- *Rôle de proximité* : Connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et autres acteurs de l'économie locale.
 - Organiser les acteurs du développement local
 - Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus
 - Favoriser la création de structures, de groupements de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle
- *Rôle d'orientation et planification* : Définir le profil économique
 - Recenser les potentialités et les débouchés
 - Planifier le développement local et le suivi évaluation
 - Mobiliser les ressources (financières, matérielles, humain etc.)
 - Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
 - Aménager le territoire et développer une politique foncière (définition de zone industrielle viabilisée etc.)
 - Faciliter la mise en œuvre et le suivi des planifications locales
- *Rôle d'appui* : Développer les aides immatérielles
 - Assurer l'appui conseil et les formations
 - Appuyer la création et la promotion des entreprises et des AGR
 - Faciliter l'accès au crédit
 - Appuyer la commercialisation en favorisant par exemple la création des groupements d'achat ou de commercialisation
- *Rôle de facilitation* : créer un cadre institutionnel fiable
 - Promouvoir les infrastructures socio-économiques
 - Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements etc.)
 - Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance

- Créer et promouvoir un label
- Développer une politique locale attrayante
- Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC

8.2.2 *Acteurs impliqués*

- Les acteurs politiques (Maires, Conseillers communaux, les Chefs d'arrondissement)
- Les acteurs institutionnels, (Services déconcentrés de l'Etat, structures publiques et privées etc.)
- Les acteurs économiques, (Commerçants, Entrepreneurs, producteurs, transformateurs, sociétés, etc.)
- Les acteurs sociaux et culturels, (Chefs traditionnels, les notables, groupes sociaux professionnels etc.)
- Les ONG, les réseaux d'acteurs, etc.

8.2.3 *Stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales*

La stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- une amélioration des recettes issues des prestations de la mairie : elle se fait par la fourniture par la mairie d'une bonne prestation de services, le renforcement des capacités du personnel, l'équipement du personnel et la sensibilisation sur la conscience professionnelle ;
- un accroissement significatif du taux de recouvrement des taxes par l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation de la population et l'unicité de la caisse (gestion transparente) ;
- une implication de la diaspora par une identification des fils de la commune résident soit dans les autres localités du Bénin soit hors du Bénin

8.2.4 *Stratégie future de mobilisation des ressources locales*

La stratégie future de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- un renforcement de l'implication de la diaspora dans les activités de développement de la commune ;
- une poursuite de l'amélioration des recettes et de l'accroissement de l'assiette fiscale ;

- une organisation en filières des spéculations qui s'y prêtent le mieux ;
- une mise en œuvre des dispositions sécuritaires pour les transports transfrontaliers des produits venant du Nigéria.

8.2. Valorisation des filières porteuses

8.2.5 Principales filières porteuses de la commune

La confrontation des atouts, contraintes, menaces et opportunités de la commune d'Adjarra a permis le choix de cinq filières importantes :

- Manioc : c'est une culture très répandue dans la commune. Mais elle reste limitée par la faible disponibilité en terres agricoles et leur gel par les lotissements ;
- Volaille : qu'il soit de race améliorée ou locale, l'élevage de la volaille est présent dans tous les ménages. Actuellement, un projet intercommunal d'appui à la production de volaille est élaboré pour l'ensemble des communes de Adjarra, Avrankou, Ifangni et Porto-Novo ;
- Palmier à huile : c'est une culture d'exportation. Aujourd'hui, il a pris d'ampleur dans la commune d'Adjarra. Il génère des revenus importants aux exploitants. Comme le manioc, elle reste limitée par la faible disponibilité en terres agricoles et leur gel par les lotissements ;
- Porc : qu'il soit de race améliorée ou locale, l'élevage du porc est présent dans beaucoup de ménages de la commune. Les restaurants de la commune d'Adjarra ont un label dans la préparation du porc ;
- Fabrication de brique en terre stabilisée : la disponibilité dans toute la commune de terres de barre rend favorable cette filière. A ce titre, la commune a initié un projet de fabrication de brique en terre stabilisée.

8.2.6 Filière levier de développement de la commune

Choix de la filière levier

Parmi les cinq filières importantes de la commune, la filière choisie pour être de développement communal est le couplage de la volaille et le porc.

Intrants et disponibilité

Les principaux intrants nécessaires au développement de la filière volaille/porc et leur disponibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau n°7 : Intrants de la filière volaille/porc et leur disponibilité

Intrants	Niveau de disponibilité			Lieu de disponibilité
	Faible	Moyen	Elevé	
Poussins d'un jour		X		Nigéria
Provende			X	Nigéria Centre Songhaï
Porcelet			X	Commune d'Adjarra
Aliments du porc			X	Commune d'Adjarra

Source : Monographie

Extrants et commercialisation

Les extrants directs et indirects de la filière volaille/porc et les débouchés potentiels pour leur écoulement est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°8 : Extrants de la filière volaille/porc et leur écoulement

Extrants directs et indirects	Importance du marché			Lieu d'écoulement potentiel
	Faible	Moyen	Elevé	
Poulet sur pied			X	Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Viande de poulet		X (à cause de la grippe)		Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Œufs			X	Porto-Novo, Nigéria
Porc sur pied			X	Porto-Novo, Cotonou, Communes environnantes
Porcelet			X	Porto-Novo, Cotonou, Nigéria, Communes environnantes
Viande de porc			X	Porto-Novo, Cotonou, Communes environnantes

Source : Monographie

Rentabilité de la culture

Une étude de rentabilité conduite en atelier interne avec les professionnels de l'élevage a montré que l'élevage de volailles et de porcs constitue un placement intéressant. Le taux de rentabilité interne est supérieur à celui pratiqué par les banques et mêmes les institutions financières de la place.

8.2.7 Approche communale de valorisation de la filière levier

L'implication de la commune dans la valorisation de la filière levier se situe à trois niveaux :

- *Production* :

- Facilitation à l'acquisition des intrants (provende, poussins etc.) par une organisation de leur transport ;
- Appui technique à la professionnalisation des éleveurs (formation, appui conseils, etc.) ;
- Initiation d'étude sur le niveau de production et l'identification des éleveurs ;
- Facilitation du financement de l'activité à grande échelle.

- *Transformation/conservation*

- Facilitation à l'acquisition des équipements de transformation des produits d'élevage (fabrique de saucisse de porc ou de volaille etc.)
- Amélioration du système de restaurations à base de porcs et volailles

- *Commercialisation*

- Création d'un label pour la qualité de la préparation de la viande de porc et de volaille soit sous la forme de saucisse ou de grillade ;

CHAPITRE IX

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

9.1. Evolution des potentialités de la commune

Quatre potentialités donnent à la commune d'Adjarra des avantages significatifs par rapport à beaucoup d'autres communes du Bénin :

- le partage de la frontière et la proximité du Nigéria ;
- la disponibilité des voies fluviales et terrestres ;
- une diaspora importante et mobilisée ;
- la compétence accumulée avec le temps des éleveurs
- une population jeune et enthousiaste.

9.2. Perspectives de développement économique de la commune

Les perspectives de développement économique reposent sur l'utilisation optimale des potentialités dans un cadre spatial défini par le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune.

En effet, le caractère périurbain de la commune l'autorise à s'investir dans des spéculations peu consommatrices d'espace et la petite industrie. Il s'agit d'activités familiales dont l'accompagnement par la commune est nécessaire pour leur assurer une bonne performance.

La maîtrise des coûts de production par les exploitations familiales devra être facilitée par l'accès à un meilleur prix aux facteurs essentiels de production que sont l'énergie, l'eau, le transport. Les performances affichées par commune pour rendre disponibles ces facteurs de production sont constantes durant les deux dernières années.

Ainsi, la commune pourra espérer atteindre une production industrielle et favoriser l'installation de petites et moyennes industries alimentaires.

CONCLUSIONS GENERALES

La position géographique stratégique de la commune d'Adjarra fait d'elle un carrefour de transit entre le Nigeria et les communes du Bénin. Cette position confère à la commune une fonction importante dans l'économie intercommunale. Mais les routes et des pistes de la commune, dans leur état actuel, n'accompagnent pas cette fonction.

Le mode de tenure foncière basé sur la propriété foncière et la faible disponibilité de l'espace agricole ont orienté les choix économiques de la commune. En effet, les filières importantes choisies par la commune pour impulser son propre développement ne sont pas consommatrice d'espace. Non seulement ces filières intègrent naturellement le genre, mais également elles font partie du quotidien, à des degrés divers, des activités des ménages et des familles.

Mais pour jouer le rôle de moteur de développement de la commune, les filières volaille/porc choisies ont besoin d'être accompagnées par la commune. A ce titre, cette dernière, dans le cadre de la promotion de son économie locale, doit accompagner les filières tant au niveau de la production, de la transformation/conservation que de la consommation.

La très jeune population de la commune impliquer dans la promotion de l'économie n'est pas affecté par la santé.